

DELEGATION DE Monsieur Jean-Charles BRON

D-2012/480

Exploitation du Marché des Capucins et de ses parcs de stationnement. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Information du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par traité de concession du 28 décembre 2007, vous avez confié à la S.A. Les Fils de Madame Géraud, sous forme de délégation de service public, l'exploitation du marché et du parc de stationnement des Halles des Capucins à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 20 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel remis à notre collectivité par le délégataire, est communiqué à l'assemblée délibérante.

1. Les faits marquants de l'année 2011

L'image du marché des Capucins a poursuivi son amélioration constatée depuis 2008, grâce à une diversification de l'offre :

- en terme d'origine des produits : produits issus des maraîchers produits régionaux, produits du monde,
- mais également en terme de modalité d'achat : plats à emporter, dégustation sur place.

Le dynamisme du marché s'accroît grâce aux demandes de plus en plus nombreuses d'organismes d'événements et à la synergie entre le marché et le magasin U, accentué par la présence depuis 2008 des vendeuses à la charrette.

Le nombre de commerçants abonnés sous la halle est passé à 87 au 31 décembre 2011, contre 86 au 31 décembre 2010. La quasi-totalité des emplacements disponibles a maintenant disparu. Des demandes supplémentaires sont en cours d'instruction, qui devraient aboutir au premier semestre 2012 concernant notamment des producteurs et des maraîchers.

En novembre 2011, il a été rappelé aux commerçants du marché l'obligation qui leur est faite, au titre de l'article 27 du règlement, d'ouvrir leur étal au moins 5 jours par semaine : des progrès ont été enregistrés, qui devraient se confirmer en 2012, devant la fréquentation toujours plus importante du marché.

Par ailleurs, la fréquentation horaire du parking est de nouveau orientée à la hausse, après avoir reculé en 2010.

Enfin, par délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2010, les tarifs des droits de place du marché et du parc de stationnement ont été revalorisés de 2% à compter du 1^{er} janvier 2011.

2. Le suivi technique

A l'entretien courant, s'ajoutent des travaux d'amélioration destinés à rendre le marché des Capucins et son parc de stationnement plus sûrs, plus accessibles et plus agréables à fréquenter :

- amélioration du système de surveillance, avec mise en place de 5 caméras supplémentaires ;
- travaux d'embellissement effectués sur le marché, ainsi que sur ses accès à partir du parking (peinture, signalétique...) ;

- mise à niveau de certains logiciels, notamment pour la gestion des abonnés du parc de stationnement ;
- installation d'une climatisation des locaux techniques et du personnel ;
- réfection des joints de dilatation et d'étanchéité du parc de stationnement côté hall A.

3. Les données financières

Les recettes d'exploitation totales ont augmenté de 3,66% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1.100.578 euros au 31 décembre 2011. Hors transferts de charges et assurances, les recettes liées au marché et au stationnement ont progressé de 2,9% sur l'exercice :

- augmentation des recettes du marché de +3%, et
- hausse des recettes de stationnement de +2,75%.

Parallèlement, les charges d'exploitation totales ont progressé de 2,7%, progression légèrement inférieure à celle des recettes liées au marché et au stationnement.

Fort de la hausse du résultat d'exploitation (+13,16%) et de la baisse des charges financières (-7,2%), le déficit de l'exercice parvient à se réduire : -28.783 euros en 2011, contre -52.128 euros en 2010.

Compte de gestion (en euros)	2011	2010
locations emplacements marché	613 927	595 914
recettes parking	465 831	453 382
autres recettes	20 820	12 396
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 100 578	1 061 692
redevance forfaitaire	150	150
achats et charges externes	362 900	352 363
salaires et charges sociales	402 172	390 841
impôts et taxes	33 637	32 274
dotations aux amortissements	192 726	189 744
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	991 585	965 372
RESULTAT D'EXPLOITATION	108 993	96 320
intérêt sur emprunt	134 156	146 442
frais financiers sur report	3 620	2 007
TOTAL CHARGES FINANCIERES	137 776	148 449
RESULTAT COURANT AVANT IS	-28 783	-52 128

Pour votre complète information, vous trouverez ci-joint le rapport annuel d'activité 2011.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BRON. –

La 480 c'est le rapport annuel des Capucins, qui, avec une avancée de son exploitation, réduit son déficit de pas loin de la moitié, mais qui demeure pour autant.

M. LE MAIRE. –

Y a-t-il des questions ?

C'est une simple information.

Non, M. RESPAUD, je connais votre sentiment. C'est une simple information.

M. RESPAUD. -

C'est pour faire un parallèle. Il y a un commerçant de plus. Donc pas de quoi être très optimiste parce qu'il y a la restructuration du marché Saint Michel qui se produit en même temps, ce qui a amené un certain nombre de commerçants à y venir.

M. LE MAIRE. -

Je crois qu'il n'y a pas de lien entre les deux.

M. RESPAUD. -

Sur le reste c'est un marché qui est de plus en plus convivial, de plus en plus intéressant, de plus en plus festif avec des commerçants admirables pour le faire fonctionner.

Ceci dit, les commerçants sont admirables, mais c'est pas sûr...

M. LE MAIRE. -

Les commerçants sont admirables. Nous partageons tous ce point de vue. Ce que je constate c'est que les Capu se portent bien, le marché Saint Michel dont on nous avait annoncé la faillite se porte aussi très bien, et que donc ces 2 marchés vont bien.

**Exploitation du Marché des Capucins. Rapport annuel
de l'exercice 2011**

**DELEGATION DE L'EXPLOITATION
DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT**

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2011

Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités territoriales

- BORDEAUX -

SOMMAIRE :

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2011	1
1. LISTE DES MARCHES.....	3
2. APPLICATION DU CONTRAT.....	4
2.1. Application des tarifs.....	4
2.2. Autres applications et évolution du contrat	4
3. EXPLOITATION	5
3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres.....	5
3.2. Application du règlement et relationnel commerçants	5
3.3. Fréquentations et mouvements	7
3.4. Personnel d'exploitation.....	8
4. SUIVI TECHNIQUE.....	9
4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation.....	9
4.2. Travaux.....	10
5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION	11
5.1. Commentaires préalables.....	11
5.2. Comptes de l'exercice	11
6. SYNTHESE GENERALE	12
6.1. Analyse qualitative du service.....	12
6.2. Indicateurs qualitatifs	12
7. ANNEXES	13

1. LISTE DES MARCHES

- Marché des Capucins

2. APPLICATION DU CONTRAT

2.1. Application des tarifs

Les tarifs des droits de place du marché ont été actualisés de 2% à compter du 1^{er} janvier 2011.

A cette même date, les seuils et plafonds tarifaires théoriques du parc de stationnement ont été également revalorisés de 2 %, sans pour autant occasionner un quelconque réajustement effectif des tarifs applicables aux usagers.

Ces variations restent inférieures au seuil de 3 % prévu à l'article 18 du contrat. Le retard pris en la matière ouvre droit pour le délégataire à des compensations restant à mettre au point avec la ville.

Les nouveaux tarifs ont été fixés par délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2010 (ci-annexée) après consultation des représentants des commerçants du marché concernant spécifiquement les droits de place.

La fin d'exercice a été consacrée à la préparation des tarifs de l'exercice suivant dont il sera fait état dans le prochain rapport.

2.2. Autres applications et évolution du contrat

La convention passée avec DISCAP (enseigne Marché U) pour l'amodiation du volume situé dans la halle B s'est poursuivie tout au long de l'exercice. L'occupant s'acquitte régulièrement et sans retard de ses loyers. Le loyer perçu bénéficie désormais de la clause d'intéressement au chiffre d'affaires et donc du succès commercial du site des Capucins.

Le versement de la redevance annuelle forfaitaire a été effectué pour le 31 juillet conformément au contrat. Son montant est justifié en annexe financière du présent rapport.

3. EXPLOITATION

3.1. Analyse du contexte et évolutions ponctuelles des périmètres

Aucune modification des périmètres n'est à signaler au cours de l'exercice.

Le marché des Capucins a continué de voir, à la fois, son image et sa notoriété progresser encore au cours de l'année 2011, au point de se faire, à présent, référencer sur le circuit de certains tour-opérateurs.

Il résulte de cette fréquentation touristique un surplus de convivialité venant s'ajouter à celle déjà existante, surtout en deuxième partie de semaine.

Cet engouement, dont les commerçants du marché profitent pleinement, est dû, notamment, à la possibilité donnée à la clientèle de se restaurer et savourer sur place les produits du marché.

La politique du délégataire dans ce domaine a consisté à autoriser, en plus des quatre points de restauration initiaux, certains commerçants à offrir à leurs clients la dégustation, immédiate et sur leur stand, de leurs spécialités.

Après une période de recrutement intense et, en parallèle, de consolidation des métiers traditionnels du marché, le délégataire a décidé d'orienter son choix vers des spécialités d'origines diverses ou peu représentées, ce que la clientèle du marché n'a pas manqué de plébisciter fortement.

Une telle stratégie présente l'avantage de conserver au marché son socle de clientèle populaire, en même temps qu'il offre à une clientèle nouvelle, plus jeune et plus « branchée », des opportunités de découvertes gustatives originales de nature à les fidéliser, et faisant, de courses banales, une vraie fête.

Les clients donc, mais aussi l'immense majorité des commerçants, se félicitent de cette orientation.

L'ajout cette année de cinq caméras de vidéosurveillance supplémentaires sur le marché, dont une à l'extérieure de l'escalier donnant sur la rue Lapparat, contribue à augmenter encore le sentiment général de sécurité, tant sur le marché que son parking, déjà complètement équipé.

Les travaux d'embellissement effectués sur le marché, ainsi que sur ses accès à partir du parking, ont également contribué à l'amélioration de ce sentiment.

Comme pour les années précédentes, la complémentarité existant entre le marché des Capucins et le Marché U situé en face doit être, une fois de plus, soulignée, ceci au bénéfice, en même temps, des commerçants et des clients du marché.

3.2. Application du règlement et relationnel commerçants

Le règlement des marchés actuellement en vigueur a été fixé par arrêté municipal du 17/05/1999, modifié une première fois le 17/02/2006 concernant les horaires d'arrêt des ventes et d'évacuation des commerçants, puis une seconde le 9/12/2011, ce dernier arrêté précisant aussi les horaires d'arrivée et de début des ventes, particulièrement importants dans le cas des points de restauration.

L'entrée en vigueur à compter de 2010 du décret n°2009-194 du 18 février 2009 relatif à l'exercice des activités commerciales et artisanales ambulantes a introduit des modifications quant à la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale (arrêté du 21 janvier 2010).

En outre, les règles d'attribution des emplacements devraient être simplifiées pour tenir compte exclusivement de la qualification professionnelle et de l'activité proposée par les candidats, cela en vue de compléter et rendre plus facile la diversification de l'offre commerciale déjà présente sur site et encore mieux répondre à la demande de la clientèle, même si, dans les faits, c'est déjà ce que délégataire parvient à faire.

Les marchés appartenant au Domaine Public, la Loi et la réglementation applicables donnant au Maire et à la Collectivité l'ensemble des pouvoirs de police et prérogatives de puissance publique, ceux-ci ne peuvent donc être délégués. Le contractant de la Ville, ne pouvant ainsi bénéficier d'une subrogation de la Collectivité à ce sujet, intervient dès lors en appui de cette dernière pour la mise en œuvre des dispositions réglementaires sur le marché.

Le Délégué émet, suite à certains constats sur le terrain ou de manière préventive, diverses notes à l'attention des commerçants, pour leur rappeler leurs obligations. Les nouveaux abonnés sont informés systématiquement du contenu du règlement. Les rappels sont aussi effectués sur le terrain par le représentant du délégataire directement auprès des contrevenants dûment identifiés.

Enfin, lorsque la situation l'exige à propos d'un commerçant contrevenant aux dispositions du règlement, un courrier de mise en demeure lui est transmis.

En cas de refus grave et persistant de changer de comportement, il devient impératif de procéder à l'application des sanctions prévues, pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'abord provisoire, puis de longue durée de l'intéressé. Ces sanctions, pour les mêmes raisons de prérogatives de puissance publique, sont à prononcer par le Maire.

L'application de ces sanctions est une nécessité, d'une part pour punir un comportement déviant, d'autre part pour que l'exemplarité de la mesure ait tous effets pédagogiques sur le terrain, évitant ainsi une décrédibilisation des efforts accomplis par le délégataire, voire la répétition d'événements analogues, ceci dans l'espoir d'une éventuelle impunité.

Le Délégué transmet à cet effet les éléments du dossier au Maire et justifications utiles en cas de recours éventuel.

C'est ainsi que le délégataire a été amené à demander à la Ville par courrier en date du 12/12/2011 de prononcer l'expulsion d'un commerçant présentant plusieurs mois de retard de paiement de ses droits de place et ayant laissé son étal fermé pendant près de douze semaines consécutives sans information aucune du délégataire.

La procédure connaîtra son dénouement lors de l'exercice suivant.

Cet épisode conduit à mettre en évidence les efforts déployés par le délégataire, appuyé par la collectivité, pour endiguer l'absentéisme de certains commerçants – une dizaine environ - en particulier en début de semaine.

Le 18/11/11 un courrier a été adressé aux commerçants du marché, leur rappelant l'obligation qui leur est faite, au titre de l'article 27 du règlement, d'ouvrir leur étal au moins cinq jours par semaine, ce courrier constituant un rappel de celui de celui déjà envoyé le 26/02/2010.

Des progrès ont été enregistrés, qui devraient se confirmer l'année suivante, devant la fréquentation toujours plus importante du marché.

Il est expliqué aux commerçants que seules des allées bien achalandées, avec des commerçants présents de part et d'autre, sont susceptibles d'attirer des clients toujours plus nombreux, non seulement en début, mais également en fin de semaine.

Dans un autre registre, deux autres axes de rappel au règlement font l'objet de d'actions répétitives :

- Des rappels au respect des horaires de début et de fin d'activité, ainsi qu'à la non délivrance de boissons alcoolisées en dehors des repas font l'objet de rappels constants,
- Les « vendeuses » à la charrette sont régulièrement rappelées à l'ordre concernant la propreté de leur étal et les immondices stockés à proximité.

Par ailleurs, le responsable d'exploitation effectue aussi sur le terrain un contrôle périodique des documents autorisant les commerçants à exercer une activité commerciale sur le Domaine Public, que ceux-ci doivent présenter conformément au règlement des marchés.

Par contre, les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants ne sont pas du ressort du Délégué, mais des administrations compétentes auxquelles le Délégué communique les coordonnées de tout commerçant objet d'une enquête ou facilite l'accès au marché sur toute demande.

Une concertation constante a lieu entre le délégué et les commerçants du marché, qui s'exprime, à la fois, directement et au jour le jour de façon informelle sur le site, mais aussi au travers de réunions régulières de la commission tripartite, réunissant les représentants de la Ville, des commerçants élus et du délégué ; deux commissions se sont tenues en 2011, les 28 juillet et 30 novembre.

3.3. Fréquentations et mouvements

Le nombre de commerçants abonnés sous la halle a poursuivi sa progression pour atteindre 87 au 31 décembre 2011, la quasi-totalité des emplacements disponibles ayant maintenant disparu.

Il convient de noter que cette progression aurait été plus forte, en proportion, si on avait du prendre en compte les surfaces occupées, et non pas le seul nombre de commerçants présents.

Ainsi que cela a déjà été indiqué au chapitre 3.1, le délégué a décidé, après une période de consolidation des commerces existant, de permettre à des spécialités nouvelles de venir s'installer au marché, allant ainsi au-devant des attentes de la clientèle.

Des demandes supplémentaires sont en cours d'instruction par le délégué, sous le contrôle de la Ville, qui devraient voir leur aboutissement dans le cours du premier semestre 2012, concernant, entre autre, des producteurs et maraîchers.

La présence de ces derniers, que le délégué s'emploie à, non seulement maintenir, mais encore renforcer, au fil des années, constitue un axe majeur du pouvoir d'attraction du marché des Capucins en fin de semaine.

L'état joint en annexe dresse la liste des commerçants abonnés sous la halle par spécialité.

Devant la demande consécutive aux recrutements opérés, certains emplacements, jugés moins attractifs que les autres, ou bien occupés par du matériel de stockage frigorifique, ont été, ou seront prochainement, libérés pour permettre l'installation de commerçants nouveaux.

L'importance en France du taux d'activité des populations et celui du travail féminin notamment, expliquent la faible disponibilité de clients le matin, spécialement en début de semaine, pour procéder à des achats, les populations disponibles étant à ces moments essentiellement les inactifs (personnes âgées et demandeurs d'emploi), le panier moyen en résultant étant lui-même faible.

Au demeurant, la grande distribution elle-même ne réalise aucune performance supérieure en ces instants. Mais organisée pour une ouverture pouvant aller jusqu'à 20 h à 22 h le soir selon les cas et tous les jours sauf dans certains cas le dimanche, elle reste la seule proposition offerte aux populations actives pour s'approvisionner.

C'est pourquoi, il est à nouveau rappelé qu'il semble nécessaire de promouvoir des séances d'ouverture tardive, voire même nocturne dans un format à trouver malgré des freins encore importants de la part de la majorité des commerçants.

Pour ce qui se rapporte à la fréquentation des commerçants abonnés, un état est joint au présent rapport ; cette liste répertorie l'ensemble des commerçants présent ou partis, et pour chacun les dates des mouvements intervenus (arrivées et départs) au cours de l'exercice.

La baisse de la fréquentation horaire du parc de stationnement a connu son point d'inflexion bas au cours de l'exercice, mettant ainsi fin, tout au moins provisoirement, à ce qu'il a été convenu d'appeler « l'effet tramway », ce dernier orientant constamment à la baisse le nombre de véhicules fréquentant le parc.

En effet la fréquentation horaire du parc s'affiche à nouveau en hausse par rapport à l'exercice précédent, alors que celle des abonnés a connu un certain fléchissement.

3.4. Personnel d'exploitation

L'équipe affectée au secteur d'exploitation est constituée de :

- un responsable régional appuyant le responsable d'exploitation : Mr Pierre CHEVALIER,
- un responsable d'exploitation : Mr Lionel LEVEL,
- un responsable d'exploitation adjoint : Mr Jérôme GESTRAUD,
- un responsable technique : Mr David Ben FALAMI,
- huit agents d'exploitation,

soit un effectif de douze salariés, étant précisé que pour certains d'entre eux la notion de temps partiel correspond au besoin du service.

4. SUIVI TECHNIQUE

4.1. Entretien courant. Matériel d'exploitation

Comme pour les exercices antérieurs, de nombreuses interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Au cours de l'exercice, peuvent être signalées, à titre d'exemple, les interventions suivantes, qu'elles aient été réalisées dans le cadre de contrats de maintenance, ou non :

- Installation sur un nouveau poste informatique à distance d'un progiciel de facturation abonnement pour le parc de stationnement,
- Nombreuses opérations relatives aux installations électriques : mise en place de coffrets électriques pour de nouveaux stands, changement de luminaires de tubes, starters, lampes, blocs de sécurité, passages de câbles, installation d'un disjoncteur, dépannages divers, etc...
- Interventions d'entretien sur les organes de sécurité : vérification du matériel incendie et des coffrets extérieurs, mise en place du programme de signalétique au niveau des escaliers de secours, remplacement des batteries (32 en tout) du bloc secours du marché, vérification annuelle des 75 extincteurs du parc, visite annuelle pour groupe moto pompe diesel, visite annuelle pour les RIA, visite protection incendie, remplacement de la carte mère de la centrale d'alarme, travaux d'entretien pour la protection incendie par sprinklers, etc...
- Remise en état des rails du parc, suite à plusieurs chocs, débouchage de la canalisation des eaux usées, dépannage du dispositif d'arrêt d'urgence sur le compacteur à déchets, marquages au sol (côté « charrettes »), dératisation et désinsectisation, diverses réparations sur la balayeuse et l'auto laveuse, etc...

Plusieurs stages ont été organisés, par ailleurs, à l'attention du personnel en relation avec ce qui précède.

Comme précédemment, différents contrats de maintenance continuent de couvrir les installations et le matériel du site des Capucins :

- Installation de production et de distribution d'eau réfrigérée,
- Protection incendie, sprinklers et extincteurs,
- Maintenance des ascenseurs,
- Détection du CO₂,
- Portes basculantes et rideaux du marché,
- Matériels et logiciels de stationnement,
- Entretien périodique de l'étanchéité de la toiture,
- Lutte contre les graffitis,
- Contrôle des installations techniques.

Ainsi qu'énumérées plus haut, de nombreuses autres interventions concernant, notamment, les réseaux de fluides, l'électricité ou le traitement des déchets, viennent compléter les contrats ci-dessus.

4.2. Travaux

En complément des interventions d'entretien périodiques des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, s'ajoutent des travaux significatifs, en particulier d'amélioration et d'embellissement du marché et de son parc de stationnement :

- Peinture des sept cages d'escalier d'accès au niveau parc et de leurs gardes corps,
- Peinture des 48 poteaux du marché dans des couleurs attractives, accompagnée de l'installation d'une signalétique des différentes allées du marché,
- Mise en place de cinq caméras de vidéo surveillance supplémentaires permettant la couverture complète du marché, de ses accès piétons et des parvis, ainsi que le remplacement d'une caméra défaillante,
- Mise à niveau de certains logiciels, notamment pour la gestion des abonnés du parc de stationnement,
- Installation d'une climatisation des locaux techniques et du personnel,
- Nouvelle campagne de changement des joints de dilatation et d'étanchéité du parc de stationnement côté halle A, devant l'urgence et alors que cette charge reste celle de la Ville.

Concernant ce dernier point, l'attention de la Ville de Bordeaux a été de nouveau attirée sur le fait que ces travaux ne suffisent plus à empêcher l'eau venant de la toiture à couler dans les allées du marché et sur les étals des commerçants.

En effet, l'eau s'infiltre à présent aussi par l'intérieur des poteaux, transitant directement sur le marché par ce cheminement, sans passer au préalable par le sol du parc de stationnement. Malgré l'entretien régulièrement opéré par le délégataire, l'étanchéité de la toiture – d'origine et mal conçue - n'est plus assurée, et la Ville doit maintenant prévoir sa réfection complète très rapidement.

Certaines interventions d'entretien incombent aux commerçants eux-mêmes.

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs.

Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégué.

Concernant ce dernier point, convient de déplorer, en outre, le manque de réactivité et de coopération des commerçants de la halle lorsqu'il s'agit de faire examiner la conformité de leurs installations par le bureau de contrôle mandaté à cet effet : trop d'entre eux tardent, en effet, à faire lever les réserves dont leurs installations font l'objet

5. COMPTES DE L'EXERCICE AFFERENTS A LA DELEGATION

5.1. Commentaires préalables

On trouvera en annexe un bilan complet des actions de communication financées par l'entreprise, et ayant préalablement fait l'objet d'une concertation avec les représentants des commerçants, que ce soit en commission de marché ou au travers de consultations directes.

Concernant la représentation des documents comptables aux commerçants abonnés (droits de place et prestations diverses), il est rappelé que le décompte détaillé et personnalisé est remis systématiquement aux intéressés lors des modifications tarifaires, des modifications d'étal ainsi qu'à tout nouvel abonné.

L'augmentation de l'image et de la notoriété du marché témoignent de la pertinence des actions entreprises.

5.2. Comptes de l'exercice

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982 et annexé audit rapport.

Les recettes globales marché et parc de stationnement, hors transfert de charges et assurance, mettent en évidence une augmentation de 2,9%, passant de 1 059 308,88 € en 2010 à 1 090 877,86 € en 2011.

Les recettes du marché progressent de 3% de leur côté, celles du parc de stationnement augmentant de 2,7%, ceci après plusieurs années consécutives de tassement.

Si les achats, charges et salaires connaissent une progression comparable à celle du marché – mettant ainsi en évidence les contraintes de service et d'entretien imposées par un ensemble immobilier vieillissant – le déficit de l'exercice parvient à se réduire par le simple effet de diminution des charges financières avec le remboursement progressif des capitaux empruntés. Le résultat reste cependant très médiocre au regard du risque supporté et aucune rémunération du délégataire n'est intervenue depuis 1996 dans cette affaire.

6. SYNTHESE GENERALE

6.1. Analyse qualitative du service

L'entreprise délégataire intervient dans les domaines prévus au contrat : le placement, la perception des droits de places, la fourniture et la mise en place éventuelles de matériel aux commerçants, les interventions d'entretien précisées, le nettoyage des lieux une fois la séance de marché achevée et d'autres interventions complémentaires telles que la réalisation d'opération d'animation ou de communication. La Ville assume les autres tâches et le présent rapport s'interdit de commentaires à ce propos.

Au cours de l'exercice 2011, l'entreprise a assuré l'ensemble des tâches lui revenant contractuellement dans des conditions n'ayant fait l'objet d'aucunes remarques particulières. Cette situation témoigne de la qualité des prestations réalisées par le délégataire pour ce qui le concerne.

6.2. Indicateurs qualitatifs

Pour cette analyse, il convient de se référer aux différents courriers enregistrés au cours de l'exercice :

- Courriers de la Ville au délégataire
- Courriers du délégataire à la Ville
- Courriers du délégataire à des commerçants
- Rappels au règlement effectués par le délégataire avec information transmise à la Ville
- Demandes de sanction à l'encontre de commerçants transmises à la Ville
- Sanctions prises par la Ville à l'encontre de commerçants ayant fait l'objet d'une communication au délégataire
- Courriers divers.

7. ANNEXES

- Liste des commerçants abonnés,
- Rapport financier,
- Tarifs,
- Bilan d'activité des opérations d'animation.

Année 2011

le 20-12-2011

MARCHÉ DES CAPUCINS VILLE DE BORDEAUX

HALLE A

NOM	PRENOM	SOCIETE	DEBUT	FIN	ACTIVITE
ARDURATS	Bertrand	Eurl Ardurats Bertrand	26/01/2008		Producteur viticulteur
AUDEBERT	Jean		01/11/2002		Foie gras et viandes
AXISA			01/05/1999		Volailler
AYA	Ali		09/01/2009		Restaur.+prod marocains
BADETS	Daniel	BADETS SA	01/05/1996		Volailler
BEAUVIEUX	Thierry	Les Délices d'Antan	14/05/2008		Charcutier-Traiteur
BECOYE	Patrick	Eurl D'En Jacquet	08/07/2005		Prod. Canards
BERENGUER	Philippe		01/02/2008	30/06/2009	Apiculteur
BERNAGAUD	Stéphanie		05/12/2009		Prod. Rég. Du Gers
BERTAU	Annie	Bouch/Charc. Capucins	01/04/1997		Charcutier
BITAUD	Yannick	Eurl Bitaud Yannick	01/05/1996		Boucher
BOS	Philippe		01/05/1996		Huitres
BOUKRAB ET LYAZIDI		SARL BELHARRA	14/03/2009	31/01/2011	Pâtisserie
BOUTIN	Michel		01/05/1996		Maraicher
BROCA	Isabelle		01/12/2009		Produits régionaux
BRUN	Eric	La Tresse Fleurie	01/05/1999		Fleuriste
BRUNET		Sarl Viandes et Distribution	01/05/1999	30/09/2011	Tripier
BRUNET	Jérôme	Sarl Gautier et Successeurs	29/07/2008	31/07/2011	Charcutier
BRUZAUD	Valérie	SARL LES CAPUCINES	01/05/1996		Volailler
CALLE ARAGON	Aurore		26/02/2010	01/07/2011	Productrice
CHAUDET	François	SARL SPC	07/05/2009	01/12/2009	Traiteur-plats à emporter
CHERUBIN	Cynthia	SARL SŒURS DES ILES	01/03/2009	01/09/2009	Produits exotiques
CHICHE		Sarl Fortin	11/06/2005		Poissonnier
COLLETTE	Jean Marie	SARL SOCOFLEURS	07/01/2006		Fleuriste
COMTOIS	Justina		01/12/2006	31/01/2011	Produits exotiques
DABO	Magnima		01/11/2003		Maraicher
DANIEL	J. Jacques		01/05/1996		Maraicher
DARTOUT	Nicolas	SARL FAITU	27/10/2011		Epicerie Fine Italienne
DAVID	Daniel	Choucroute et Cie	01/09/2010		Produits et épicerie fine
DECROTY	Denis		01/05/1999		Fruits et légumes
DELAS	Didier		01/05/1996		Maraicher
DE WILDE		SARL THELIS	01/04/2003		Charcutier
DEWELLE	Jean Michel		01/08/2009		Fleuriste
DIALLO	Aïssatou		01/12/2007		Plats espagnols
DIGNAC	Gérard	SARL SODEVAL	01/08/1999		Charcutier
DUCOURNEAU	Pierrette	Vignobles DUCOURNEAU	01/05/1996		Maraicher
DUGAY	Marie Claude		01/05/1996		Maraicher
DUJARDIN	Patrick	LC DISTRIBUTION	01/05/2009		Boulangier/pâtissier
DUPUY		Maison du Pata Négra	24/06/2011		Charc./rest. de produits du S.O et Espagne

DUROUSSEAU	Henri		01/05/1996		Maraîcher
ECHAUZIER	Martial	Saveurs Prigontines	01/04/2001		Maraîcher
EL MARRAKI	Abdelhalim		26/08/2008		Poissonnier
GADY	Didier		09/06/2004		Maraîcher
GARDRAT			01/05/1999	30/06/2009	Caviste
GAUTIER	Jean Luc		01/07/2002		Boucher
GAZEAU	Jean Louis	Sarl J.L. Gazeau et Fils	06/05/2008	21/06/2009	Boucher/Vol./Charc.
GAZEAU	Céline	C & C GAZEAU	22/06/2009		Boucher
GAZEAU	Céline		02/09/2008		Volailler
GILBERT	Pierre		01/07/2009		Caviste
GOLDSMISTH	Andrew		01/09/2007	01/08/2009	Pr.et com. Prod.alim.
GUELIN	Didier		01/05/1998		Charcutier
GUENON	Brigitte		01/05/1996		Fleuriste
GUILBERT	Johann		15/01/2007		Fruits, légumes et vins
GUILLAUME	Jocelyne		01/10/2002		BOF
HAURY	Karine		01/11/2008		BOF
HERAUD	Claude		01/05/1996		Maraîcher
HOUZELLE	Karine	SARL AVEC PLAISIR	01/06/2008		Buvette-restauration
IZARD CHOVEAU	Corinne	SARL SAUTOUR	29/10/1998		Poissons/crustacés
JIMENEZ	Juan José	chez Mme Julie ROBERT	01/12/2010		Vente à emp. et sur place Prod. Espagnols
JOCAL		EURL JOCAL	07/03/2009		Producteur Maraîcher
JOUZIER	Xavier	Sarl Les Jardins	12/03/2004	31/10/2010	Restauration
KOWALSKI	Johan	Sarl Les Jardins	01/11/2010		Restauration
LAFOND	Jean Yves		01/05/1996		Maraîcher
LAMBERT	Guy		01/05/1996		Maraîcher
LANDAIS	Carole		01/11/2002	31/03/2011	Buvette
LANEL	Marie		08/04/1998	01/03/2009	Huitres
LAPLANTE	Jean		01/05/1996		Maraîcher
LAUGERI	Pascale		20/11/2009		Fruits et Légumes
LECOMTE	Annie	LE BIO DES CAPUS	01/06/2008		Prod. Biologiques
LE LAN			17/06/2011		Restauration japonaise sur pl. et à emp.
LHERME	Henri		01/06/2005		Maraîcher
L'HOSPITAL	Catherine		01/04/2011		Buvette
LIANO	Anne Marie		02/09/2011		Vent. Dég. Thé, café, épices et pât. Bio
LIM	Koung		29/10/2010		Prod. Asiatiques-traiteur
LONGUECHAUD	Pierre		01/04/2002		Pr. Asperges
LY KASO			01/03/2006		Maraîcher
MALLO	Thierry		01/05/1996		Boucher
MARCHANSEAU	Bertrand		01/04/2006		Maraîcher
MARTINEZ MORENO	Antonio		01/01/2009		Prod. Maraîcher
MARTINEZ	Laëtitia		15/03/2011	30/07/2011	Crèmerie, fromag., épicerie bio
MASSE	Michel		01/05/1996		Maraîcher
MATHIEU	Stephan		17/10/2008	31/12/2009	Plats cuisinés bio
MAULIN	Claude		01/05/1996		Maraîcher
MENDIETA	Fernando		01/04/2008		Epicerie Fine et pâtes

MERCADIE	Sylvie		01/05/1996		Poissonnier
MONTEIL			09/05/2009	31/12/2009	Fromager/Crèmerie
MORAND	Michèle	La Ronde des Fromages	01/05/1999		Fromages/Epicerie Fine
PARIS	Michel		01/05/1996		Maraicher
PATRI	Valéry	Sarl Viandes et Distribution	01/10/2011		Tripier
PERAL	Bernard		01/05/1996		Volailier
PEREZ	Alain		01/01/2009	31/10/2010	Fleuriste
PERRICHON	Erick	Sarl La Table de Don Quichotte	01/06/2005		Charcutier
PERROCHON	Bruno		24/12/2001		Maraicher
PODSIEDLIK	Christophe		01/05/1996		Café
POLLO	Sylvain		01/05/1996		Fruits et légumes
RAMY SEPOU	Georges		01/02/2011		vente de produits et plats exotiques
RIBEIRO	Joacquin		01/05/1996		Boucher
RIEGEL			01/05/1999		Boulangier
RIEU	Patrick		01/01/2012		Coquillages
RIEU	Philippe		20/05/1999		Poissonnier
RIEU	Philippe		01/10/2011		Poissonnier
ROBELIN	André		01/10/2007	30/06/2009	Apiculteur
ROUFFINEAU	Matthieu		17/09/2004		Huitres
SADDIK	Mohammed		01/06/2007		Prod. Biologiques
SEGESTRAN	Laurence		22/07/2011		Fleuriste
SEPHAN	Mouang Oudien		01/08/2008		Prod. Maraicher
SMITH	Véronique		01/12/2011		Charcutier
SOKOLOVITCH	Stephan		01/12/2008		Volailier
TALIGOT	J.François		26/02/2010		Boulangier / Pâtissier
VAILLANT LE FORMA	Sabine	URL "Nature et des Courgettes	01/11/2006		Vente à emporter
VALLETON	Sylvain		01/05/1996		Maraicher
YON	Madeleine		01/05/1996		Maraicher

Ville de	BORDEAUX
----------	-----------------

Comptes de l' Exercice 2011

RECETTES

		Abonnés	Casuels	Total
Halles des Capucins		577 607,80 €	36 319,24 €	613 927,04 €
Parc de Stationnement		148 981,08 €	316 850,17 €	465 831,25 €
Divers Halles		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers Stationnement		3 327,87 €	0,00 €	3 327,87 €
Produits divers de gestion courante		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement charges eau		7 852,74 €		7 852,74 €
Impayés		-61,04 €		-61,04 €
Transfert de charges - Remboursement €		9 700,38 €		9 700,38 €

TOTAL DES RECETTES	1 100 578,24 €
---------------------------	-----------------------

DEPENSES

Redevance forfaitaire	150,00 €
Achats et charges externes	362 899,87 €
Salaires et charges sociales	402 171,51 €
Impôts et taxes	33 637,00 €
Intérêts sur emprunts	134 156,33 €
Frais financiers sur report	3 620,27 €
Dotation amortissements	192 725,72 €

TOTAL DES DEPENSES	1 129 360,70 €
---------------------------	-----------------------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-28 782,45 €
--	---------------------

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2010	-107 108,45 €
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2011	-135 890,90 €

Ville de	BORDEAUX
----------	----------

Comptes de l' Exercice 2010

RECETTES

	Abonnés	Casuels	Total
Halles des Capucins	563 985,98 €	31 928,08 €	595 914,06 €
Parc de Stationnement	158 092,87 €	295 289,55 €	453 382,42 €
Divers Halles	0,00 €	480,50 €	480,50 €
Divers Stationnement	0,00 €	2 930,59 €	2 930,59 €
Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement charges eau	6 646,46 €		6 646,46 €
Impayés	-45,15 €		-45,15 €
Transfert de charges - Remboursement assurar	2 383,26 €		2 383,26 €
TOTAL DES RECETTES			1 061 692,14 €

DEPENSES

Redevance forfaitaire	150,00 €
Achats et charges externes	352 363,03 €
Salaires et charges sociales	390 841,05 €
Impôts et taxes	32 274,00 €
Intérêts sur emprunts	146 441,88 €
Frais financiers sur report	2 006,78 €
Dotation amortissements	189 743,65 €

TOTAL DES DEPENSES	1 113 820,39 €
---------------------------	-----------------------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-52 128,25 €
--------------------------------------	---------------------

REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2009	-54 980,20 €
NOUVEAU REPORT DEFICITAIRE AU 31/12/2010	-107 108,45 €



RECUE
20.12.10
PRÉF 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 décembre 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/12/2010

D - 20100766

Reçu en Préfecture le : 23.12.2010

CERTIFIÉ EXACT,

Aujourd'hui Lundi 20 décembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h50), Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIJUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 17h40), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 17h50), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Michel GAUTE.

31000

**Marché des Capucins : Actualisation tarifs des droits de place
et des places de stationnement. Autorisation. Décision.**

M. Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le Traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement confiant leur exploitation à la société "Les Fils de Madame GERAUD" pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2008.

La Société GERAUD a formulé par courrier en date du 19 octobre 2010 une demande d'augmentation des tarifs du marché et des parcs de stationnement des Capucins.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre de l'article 18 du contrat qui prévoit une actualisation annuelle des tarifs.

Après examen par le service du contrôle de gestion, cette augmentation s'élèvera à 2% des tarifs de façon uniforme pour le marché et les parcs de stationnement.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles doivent être consultées et en application de l'article 18 du traité de concession une délibération doit être présentée au Conseil Municipal.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer par le concessionnaire une augmentation de 2% sur les tarifs des droits de place et de stationnement du marché des Capucins.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Charles BRON



MARCHE DES CAPUCINS

ACTUALISATION DES TARIFS

(article 18 du traité de concession de décembre 2007)

<u>Droits de place :</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
		2%
<u>Commerçants abonnés :</u>		
- Revendeurs tous commerces, le m ² par mois	19,24 € HT	19,62 € HT
- Petits producteurs et maraîchers, le m ² par mois.....	9,71 € HT	9,90 € HT
- Minimum de règlement par chèque	106,82 €	108,96 €
<u>Commerçants non abonnés :</u>		
- le m ² par jour (occupation minimale de 4 m ²)	0,98 € HT	1,00 € HT
<u>Jours de fêtes - ouvertures exceptionnelles :</u>		
tarif complémentaire appliqué uniquement		
sur la surface de vente, le m ² par jour	3,07 € HT	3,13 € HT



CONCESSIONNAIRE DE DROITS COMMUNAUX

27, bd de la République
93891 Livry-Gargan Cedex

ANIMATIONS DE L'ANNEE

Projets proposés et acceptés par les commerçants

AVRIL

Thème : Pâques

A cette occasion, les commerçants offraient des oeufs en chocolats à leurs clients par l'intermédiaire d'une hôtesse.

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,

MAI

Thème : La Fête des Mères

A l'occasion de la fête des mères, toutes les clientes présentes sur le Marché, se sont vues offrir par une hôtesse une rose, avec spécifiée par oral la mention « offert par les commerçants du Marché ».

Communication :

- Informations sur le lieu de vente, sous la forme d'affichettes en quadrichromie apposées sur les étals des commerçants.

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,
- Créer et renforcer les relations clients-commerçants.

ANIMATIONS DE L'ANNEE

Projets proposés et acceptés par les commerçants

SEPTEMBRE

Thème : *Week-End espagnol*

En cette période de rentrée, le marché s'est trouvé décoré aux couleurs hispaniques et les commerçants ont mis en avant des produits espagnols, pour rappeler l'attachement de la ville de Bordeaux à l'Espagne.

Communication :

- Informations sur le lieu de vente, sous la forme d'affichettes en quadrichromie apposées sur les étals des commerçants.

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,
- Créer et renforcer les relations clients-commerçants.

DECEMBRE

Thème : *Noël*

A cette occasion, les commerçants offraient des chocolats à leurs clients par l'intermédiaire d'une hôtesse au sein d'un marché décoré.

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante et transformer les prospects en clients, montrer une image dynamique du Marché,

NB : tout au long de l'année, le site Internet a été mis à jour pour être en adéquation avec la saison, avec l'offre proposée sur le Marché des Capucins ...

D-2012/481**Soutien au développement du commerce, de l'artisanat et des services de la Ville de Bordeaux. Actions menées par les associations de commerçants et artisans. Demandes de subventions. Décision. Autorisation.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services, la Ville de Bordeaux apporte un soutien financier aux associations de commerçants et d'artisans pour leurs projets d'actions ou d'animations.

Vous trouverez, ci-annexés, les descriptifs et budgets prévisionnels des projets d'actions ou d'animations présentés par les associations de commerçants et artisans pour lesquels les associations pourraient bénéficier des subventions municipales suivantes :

Porteurs	Actions	Dates	Budgets prévisionnels TTC	Subventions de la Ville
Association des commerçants de la Galerie des Grands Hommes	Anniversaire de la Galerie des Grands Hommes	1er au 27 octobre 2012	19 822,43	2 500,00
Association la Ronde des Quartiers de Bordeaux	Charte éco commerçants-artistes et grille d'auto-évaluation de l'accessibilité des commerces	2012	23 768,00	7 000,00
TOTAL			43 590,43	9 500,00

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions suivantes :

Association des commerçants de la Galerie Commerciale des Grands Hommes	2 500 €
Association la Ronde des Quartiers de Bordeaux	7 000 €

dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

Ces subventions seront versées sous réserve de la signature du contrat d'opération correspondant, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. BRON. –

Ce sont deux subventions qui sont accordées l'une à l'Association des Commerçants de la Galerie des Grands Hommes pour 2.500 euros, l'autre à la Ronde des Quartiers.

Une petite précision. Le thème de la première portant sur une exposition de Montesquieu, elle mutera pour fêter le tricentenaire de l'Académie des Sciences et Belles Lettres de laquelle d'ailleurs Montesquieu a été dirigeant à plusieurs reprises.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

M. DAVID

M. YOHAN DAVID. -

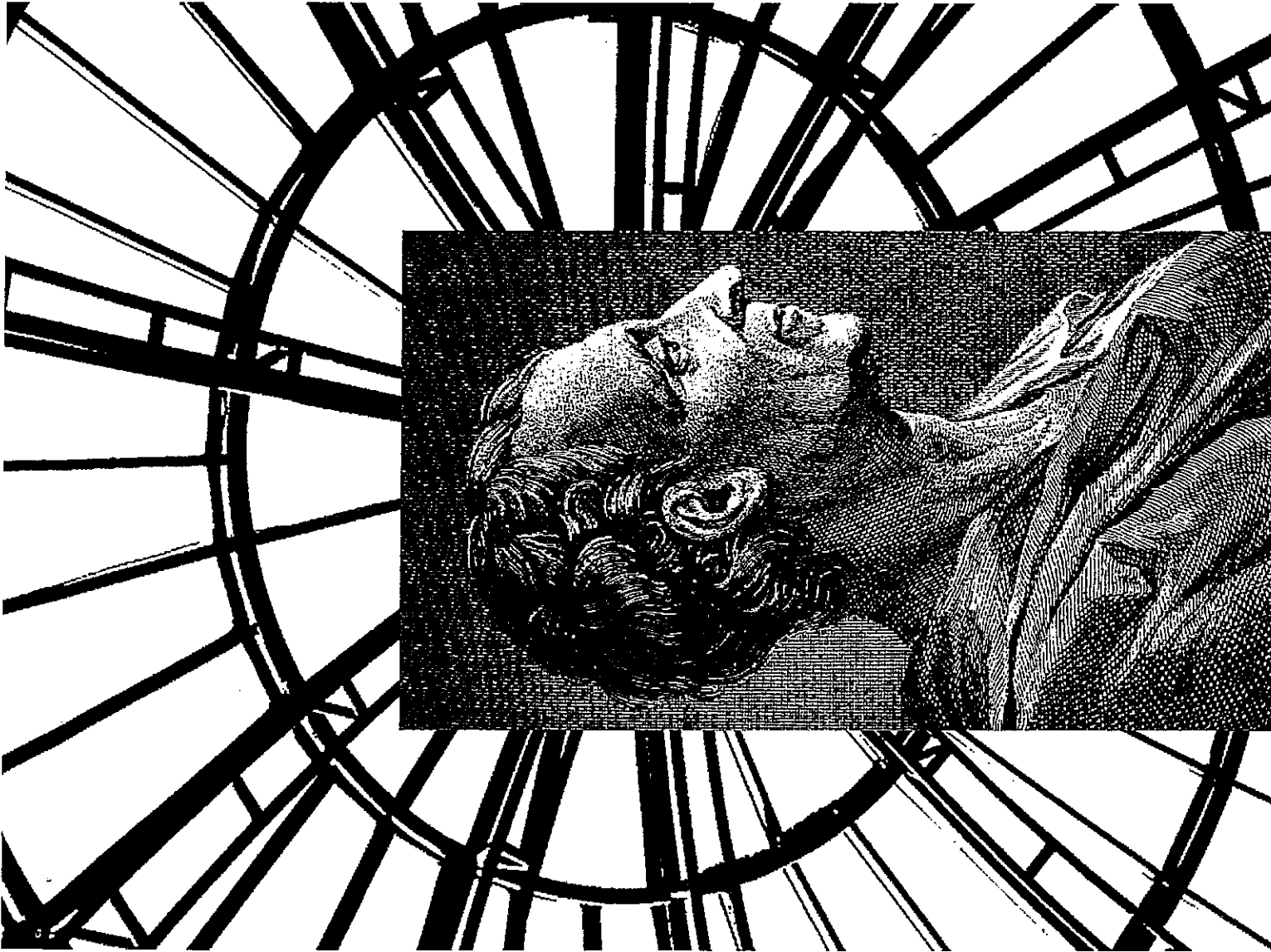
Comme on parle de la Ronde des Quartiers c'est pour vous dire que mercredi sur la place Pey-Berland nous aurons le deuxième Forum Emploi du commerce bordelais et de l'artisanat organisé par Pôle Emploi et la Ronde de Quartiers avec notamment la participation de la Ville et de la Mission Locale. Plus de 1.000 offres d'emplois seront disponibles de 10 h à 17 h.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)



Exposition
Galerie des Grands Hommes

MONTESQUIEU S'EXPOSE


LES
Grands Hommes
Au cœur de Bordeaux

faboulart

Galerie des Grands Hommes

Montesquieu s'expose

Contexte :

Suite au large succès rencontré par l'exposition des 20 ans de la Galerie des Grands Hommes à l'automne dernier, mais également à celui de l'exposition Michel Le Collen sur le Bassin d'Arcachon, l'Association de la Galerie des Grands Hommes souhaite organiser un nouvel événement culturel et proposer cette fois aux Bordelais de venir à la rencontre de l'un des Grands Hommes qui anime les rues de ce quartier : Montesquieu.

Cette année, la nouvelle exposition est réfléchie comme une réponse à celle de l'année précédente, dans son aspect à la fois culturel et historique, mais également en regard avec les prochaines années, car nous souhaiterions faire de ces expositions culturelles automnales, un véritable rendez-vous annuel.

Son concept est le suivant : mettre en lumière, chaque année, et successivement, l'un des grands Hommes qui prête son nom aux rues adjacentes de la Place et de la Galerie des Grands Hommes.

De cette manière, nous pouvons proposer aux Bordelais un regard nouveau sur ces illustres personnages, en montrant leur importance sur la ville de Bordeaux, leur action, leur présence, les signes de leur passage, mais aussi y associer la rue concernée.

Cette année, nous souhaiterions donc intégrer la Rue Montesquieu à notre événement et réfléchir ensemble aux moyens les plus efficaces de mettre en avant, tant la Galerie que la rue, et par la même occasion, animer le quartier et y créer un dynamisme commercial.

Animation de la Galerie

Mise en place d'une exposition

Le support : une exposition initiatique autour de la Galerie. En collaboration avec la mairie de Bordeaux, la Bibliothèque municipale, les Archives municipales, la Mémoire de Bordeaux et le Château de la Brède, un parcours initiatique retraçant l'impact de Montesquieu sur sa ville sera mis en scène autour d'une exposition au sein de la Galerie.

Les éléments iconographiques seront imprimés, de la même manière que l'année précédente, sur des toiles tendues dans un format d'exception afin de les mettre au maximum en valeur.

Les éléments rédactionnels seront imprimés sur des modules en carton de façon à être aisément lus par les passants

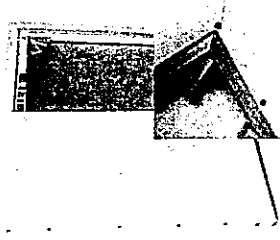
L'ensemble de ces éléments peuvent être ainsi mis en scène élégamment et chronologiquement sur toute la circonférence de la Galerie, du côté des garde-corps.

De cette manière, l'exposition permet d'habiller l'étage entier. Elle crée une "promenade" fluide, invitant les passants à découvrir, de façon simple, un personnage central de l'histoire de France et de Bordeaux.

Esthétiquement, les toiles suspendues sur les grilles d'exposition permettent une nouvelle fois de métamorphoser la Galerie commerçante en Galerie d'art.

Support de Communication

Exposition photos / photos sur toile / écrits

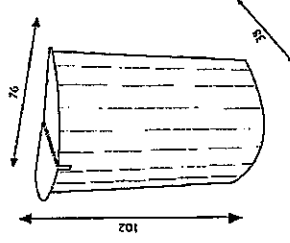
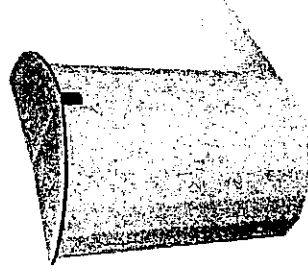


Impression de photos sur toiles tendues

Photos imprimées sur une toile grâce à un traceur numérique au rendu photo haute qualité, 350 grammes, et montées sur châssis en bois.

Formats : 30x40 cm, 40x60 cm, 80x80 cm, 100x150 cm

Entre 30 et 45 toiles



Impression du rédactionnel sur modules en carton blanc
Éléments imprimés sur le dessus du module en carton

Formats : 102x76x38

Entre 20 et 30 modules

Animation de la Rue Montesquieu

Le support : des stickers à l'image de l'exposition, collés aux vitrines

En accord avec les commerçants de la Galerie et de la rue Montesquieu, des stickers aux formats de chaque vitrine et aux couleurs de l'exposition seront collés sur le bas des devantures, afin de rappeler la manifestation, sans altérer pour autant les vitrines et leur but commercial.

L'intérêt de ce support est d'être moderne, élégant, pratique et très simple à retirer. Il est imprimé aux couleurs des éléments sélectionnés par nos soins et peut être découpé à la silhouette.

Il est essentiel de proposer aux boutiques de la rue un intérêt commercial permettant à chacun de dynamiser

Support de Communication

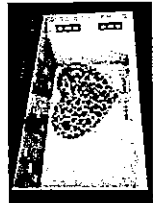
Stickers photos

Les différents types de stickers

Stickers mono ou multi-couleurs

- taille format et sens personnalisés
- 24 couleurs de vinyles
- mat ou en brillant
- Velléda blanc
- Vinyle ardoise noir
- Phosphorescent (beige clair de jour et luminescent la nuit)
- Dépoli ou vitrophonie
- Doré ou Argenté

Tous ces vinyles adhésifs sont teintés dans la masse avec une colle translucide, idéal pour les fenêtres, les vitres, les baies vitrées, les miroirs... et les vitrines.



Information au Grand Public

Communiquer auprès de la presse locale

Le support: Un dossier de presse

L'organisation d'une manifestation à la fois culturelle et commerciale au cœur de Bordeaux n'est pas un événement anodin ou banal. C'est une initiative exceptionnelle.

La presse ne peut que s'intéresser à un tel "événement". Mais pour cela, il faut qu'elle en soit informée.

Le dossier et son communiqué sont les supports où seront rassemblées toutes les informations liées à l'événement : rappel des éléments historiques, détail des manifestations organisées à cette occasion, communication sur l'offre promotionnelle...

Objectifs du dossier de presse : Relayer l'information dans toute la presse locale et auprès des Bordelais

- recenser l'ensemble des informations liées à l'événement ;
- relayer l'information via les supports médiatiques tels que la presse écrite, télé, radio, mais aussi via le web.
- donner aux journalistes la matière pour rédiger directement un article ou se rapprocher de l'association pour une rencontre et un entretien ;

=> À terme, informer le grand public de l'organisation d'un tel événement.

Support de Communication

Communiqué + dossier de presse numériques

A l'attention de...

Bordeaux le 23/05/11

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

Cecl est
Cecl est

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.


Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl


Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.



Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.



Conception d'un communiqué
Conception d'un dossier
Envoi personnalisé par email, nominativement, aux journalistes de la presse locale.

**BUDGET PREVISIONNEL
GALERIE DES GRANDS HOMMES
MONTESQUIEU S'EXPOSE
octobre 2012**

DEPENSES	RECETTES
EXPOSITION	Association des commerçants 17 322,43 €
Travail de recherche et sélection de Documents	3 500,00 €
Droits d'Exploitation et Numérisation	1 500,00 €
Impression des Toiles Photos	5 381,89 €
Fabrication des Modules en carton	2 861,43 €
Impression des stickers pour les vitrines	4 596,00 €
COMMUNICATION	Mairie de Bordeaux 2 500,00 €
Kakemonos	1 418,56 €
Affiches	564,55 €
TOTAL	19 822,43 €
	19 822,43 €



« Charte Eco Commerçants & Artisans »

La charte a pour objectif de renforcer les actions des commerçants bordelais en faveur de l'environnement et pour ambition de faire des commerçants de la ville de Bordeaux un exemple national. La Charte fait suite à un premier engagement, signé en 2007, qui avait permis à plus de 300 commerçants et artisans de mettre en œuvre des mesures éco-responsables comme l'utilisation d'ampoule basse consommation ou encore des sacs respectueux de l'environnement.

Adaptation des commerçants et artisans aux nouveaux modes de consommation

La Charte éco commerçants et artisans lancée en 2012 par la Ronde des Quartiers permettra aux commerçants et artisans de s'adapter aux nouveaux modes de consommation. En effet, elle les incitera à prendre les mesures en faveur du développement durable qui tiennent compte de chaque activité (par exemple, une mesure d'économie d'eau pour les restaurateurs, tandis que les commerçants dans le textile devront mettre en place une temporisation de l'éclairage). Un système de reconnaissance récompensera les commerçants et artisans les plus éco-responsables, instaurant ainsi, une dynamique efficace.

Une charte avec un large champ d'action

La Ronde des Quartiers de Bordeaux compte aujourd'hui plus de 800 adhérents, et la « Charte éco commerçants & artisans » sera accessible à tous les types de commerces adhérents, autant le commerce de proximité que les grandes enseignes en passant par les restaurateurs. Cette charte est un outil indispensable dans la transformation de la ville, car elle donne à tous les commerçants et artisans les moyens de faire du développement durable.

Cette « Charte éco commerçants & artisans » est un plus et une opportunité pour nos commerces. La Ronde des Quartiers de Bordeaux et la Ville de Bordeaux, s'engagent donc à la mettre en place et à la faire vivre pour une ville durable.



CHARTRE ECO

Commerçants & artisans
2012

Sommaire

Introduction

- I. **Les mesures phares**
 - a. Les ampoules basses consommation
 - b. Le tri sélectif
 - c. La sensibilisation au contact des personnes sourdes et/ou malentendantes

- II. **Les mesures par typologie**
 - a. Les restaurateurs
 - b. Les services
 - c. Les commerçants et artisans

- III. **Généralités et mise en place**
 - a. Fonctionnement et politique de la « Charte éco commerçants & artisans »
 - b. Importance et aspects de la communication
 - c. Cas particulier : Les enseignes

Conclusion

Introduction

La « Charte éco commerçants & artisans» lancée en 2007 poursuivait un but de sensibilisation auprès des commerçants, cette charte a eu un certains succès car 38% des adhérents de La Ronde des Quartiers ont accepté de mettre en place au moins une des 10 mesures proposées.

La « Charte éco commerçants & artisans» 2012 n'est pas une simple relance de celle de 2007 mais constitue bien une évolution. En effet, la phase de sensibilisation au développement durable a bien avancé en France puisqu'en 2009, 72% des Français considéraient que le développement durable est « une idée nouvelle qui va vraiment changer la manière de produire et de consommer pour le bien de tous » (étude de 2009 du Comité 21). La « Charte éco commerçants & artisans» 2012 aura donc bien pour objectif d'aller plus loin dans les actions à mener en lançant une vraie dynamique de développement durable. Un deuxième objectif incombe à cette charte, elle doit permettre aux commerçants de s'adapter à la nouvelle « demande verte » des consommateurs et ainsi améliorer leur offre commerciale.

Dans ce cadre, la « Charte éco commerçants & artisans» conduira à la mise en place d'un « label indicatif » constitué de 3 mesures phares, elle se verra déclinée, dans un deuxième temps, verticalement et horizontalement :

- Verticalement, par un système de gratification lié au nombre de mesures adoptées.
- Horizontalement, à travers une typologie de commerces bien définie.

Pour générer une dynamique efficace de développement durable, la communication se devra d'être effectuée sur 2 niveaux : auprès des commerçants et auprès du public Bordelais. Pour ainsi donner une valeur en termes d'image au « label indicatif ».

I. Les mesures phares

Ces mesures ont pour but d'impliquer un maximum des commerçants adhérents à La Ronde des Quartiers de Bordeaux dans la « Charte éco commerçants & artisans », elles se doivent donc d'être simples, faciles à réaliser et adaptables à tous commerces.

a. Les ampoules Basse Consommation



L'éclairage est une source non-négligeable de consommation électrique et ce dans tous les commerces, il paraît donc pertinent de diminuer cette consommation à travers le remplacement des ampoules dites classiques (ampoules à incandescence) par des ampoules basses consommation. A noter que les ampoules BC (Basse Consommation) souffrent de certains à priori sur leur efficacité lumineuse, il s'agira donc sur ce point d'insister sur la communication auprès des commerçants sur les solutions d'éclairage BC efficaces.

b. Le tri sélectif



Le tri sélectif bien que bien mis en place par la ville de Bordeaux n'est généralement fait qu'en partie par les commerces, encore beaucoup de papiers finissent dans la corbeille et donc le tout-venant. Il semble donc nécessaire de finaliser cette démarche par le biais de la « Charte éco commerçants & artisans ». C'est une mesure facile à mettre en place et pourtant essentielle. Il pourrait être utile de rappeler aux commerçants la démarche à suivre pour faire correctement son tri sélectif.

c. La sensibilisation au contact des personnes sourdes et/ou malentendantes



La problématique de communication auprès du public sourd et/ou malentendant est une vraie préoccupation pour les commerces de Bordeaux. En effet, la population sourde et/ou malentendante est très importante dans Bordeaux et ses environs (300.000 sourds et/ou malentendants en Aquitaine et 3 instituts de sourds en Gironde). De plus, les commerçants Bordelais affirment avoir, plusieurs fois dans l'année, des clients sourds et/ou malentendants. Pour répondre à cette problématique La Ronde des Quartiers de Bordeaux travaille à la mise en place d'un lexique afin que les commerçants puissent échanger en Langue des Signes Française (LSF) avec ce public, tout cela dans un esprit d'ouverture. La « Charte éco commerçants & artisans » devrait pouvoir appuyer cette démarche et inciter les commerçants à s'ouvrir à ce public trop souvent oublié.

II. Les mesures par typologie

La déclinaison de la « Charte éco commerçants & artisans» en typologie de commerçants est pertinente car elle permet d'instaurer une vraie dynamique intra-sectorielle, elle répond également à des problématiques de Développement durable plus spécifiques.

a. Les restaurateurs



Mettre en place un dispositif pour économiser l'eau, les restaurateurs ont une problématique particulière en ce qui concerne la gestion de l'eau car leurs structures sont très consommatrices d'eau. De plus, leurs eaux usées nécessitent des traitements spéciaux réglementaires.

Proposer 10% de produits bio, cette action s'adapte de très bien aux métiers de bouche, elle a pour objectif de permettre aux restaurateurs de s'aligner sur la nouvelle demande verte de façon progressive en commençant par proposer un minimum de 10% ou plus de produits issus de l'agriculture biologique.



Proposer 10% de produits locaux, la problématique des émissions de gaz à effets de serres et la hausse continue des prix du pétrole invite largement les métiers de la restauration à trouver des fournisseurs locaux. De plus, cette mesure aura pour effet de promouvoir le développement agricole local.

Améliorer l'ergonomie du lieu de travail pour les salariés, dans les métiers du commerce les restaurateurs ont une place particulière en ce qui concerne les conditions de travail de leurs salariés. Plus physique et dans un environnement où les accidents sont plus fréquents (notamment en cuisine), ce corps de métier doit donc prêter une attention plus particulière aux conditions de travail de leurs salariés.



Mettre en place un dispositif ou un renouvellement de matériel pour faire des économies d'électricité, le secteur de la restauration en plus d'être consommateur en eau est également très consommateur d'électricité d'où la nécessité de réduire cette consommation. Cette mesure a l'avantage de permettre aux restaurateurs de faire des économies substantielles sur l'année.

Eviter les produits d'entretien dangereux pour l'environnement et le personnel, la restauration est un secteur où l'hygiène se doit d'être stricte, c'est pourquoi le choix des produits d'entretien sont cruciaux et ont un impact par leur utilisation mais aussi par leur fabrication. A noter que des produits d'entretien respectueux de l'environnement peuvent être tout aussi efficaces que des produits d'entretien classiques.



b. Les services

Le secteur des services en centre-ville est composé en grande partie de services bancaires, assurances, immobilier. Donc beaucoup d'infrastructures sous forme de bureaux.

Gestion optimale de la température, cette mesure permettra d'éviter des déperditions d'énergie et donc de faire des économies. Il peut être efficace d'installer un thermomètre mural et d'optimiser la température par rapport à l'extérieur.



La gestion électrique, cette mesure consiste à bien penser à tout éteindre ET déconnecter tout les appareils électriques qui peuvent l'être une fois que l'on ferme le commerce, petite mesure simple mais efficace car elle permet une économie évidente sur une année

Utiliser du papier respectueux de l'environnement, le secteur des services est grand consommateur de papier et ce serait un grand geste de limiter l'impact sur l'environnement de ce secteur en utilisant du papier recyclé et/ou PEFC (papier en provenance de forêts gérées durablement) cela préservera ainsi les forêts et promulguera l'industrie du recyclage.



Papier recyclé



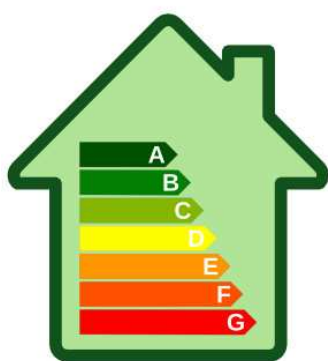
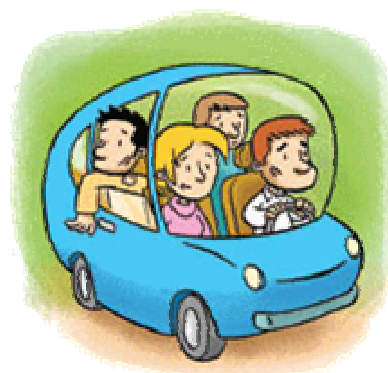
Utiliser des consommables respectueux de l'environnement,

à l'instar du papier le secteur des services et très consommateurs de divers objets jetables (stylos, gobelets, encres...) pour réduire leur impact diverses solutions existent (recyclables, recyclés, réutilisables...). Recycler ses cartouches d'encres peut également être un moyen de

réduire l'impact de ces consommables sur l'environnement.

Proposer des solutions de covoiturage au sein de sa structure,

le secteur des services regroupant souvent plusieurs employés dans le même lieu il peut être pertinent de mutualiser les parcours domicile - travail, pour ainsi désengorger le centre-ville et réduire les émissions de gaz à effets de serre.



L'isolation des locaux,

le secteur des services comprend des commerces qui ne nécessitent pas de garder les portes ouvertes (à l'instar des commerces textiles, même si le fait de garder les portes ouvertes ne garantit pas plus de passage...) et qui ne constate pas un passage important à certaines heures (comme les restaurants) d'où l'idée d'isoler les locaux afin de réduire les déperditions thermiques à leur stricte minimum.

De plus, couplée avec une bonne gestion de la température, l'effet de cette mesure se verra démultipliée. A noter que des efforts en termes d'isolation ne sous-entend pas immédiatement de gros travaux, des solutions plus légères existent.

c. Les commerçants et artisans

Cette section regroupe un grand nombre de commerces aux problématiques et besoins différents c'est pourquoi les mesures listées ci-dessous se doivent d'être adaptables pour tout type d'infrastructure.



Proposer des sacs/emballages respectueux de l'environnement, trop de commerces ne proposent encore que des sacs plastiques, ces sacs sont fragiles et vont dans 90% des cas dans la poubelle après l'achat. Pour réduire les déchets, les commerçants devraient proposer des sacs réutilisables ou biodégradables.

Proposer/utiliser 10% de produits bio, locaux, équitables, pour que les commerces promulguent et soutiennent une économie plus durable dans son ensemble et également pour répondre à une demande verte croissante.



Mettre en place une temporisation systématique de l'éclairage, comme dit plus haut, l'éclairage représente une partie conséquente de la consommation d'électricité des commerces. La temporisation de l'éclairage du commerce (par l'installation d'un minuteur ou tout simplement en éteignant tout en fermant) est une mesure non-négligeable en matière d'économie d'énergie.

Entretien régulièrement ses installations de chauffage, électriques et plomberie, il s'agit ici d'une mesure légère, mais qui a son importance en termes de développement durable, moins de perte d'énergie et d'eau, meilleure durabilité des installations. C'est une mesure simple et qui ne coûte rien mais qui permet de faire des économies sur l'année et qui, de surcroît, sécurise les locaux contre les accidents (incendies par exemple).



Gérer de façon optimale la température, il s'agit ici de ne pas surchauffer son commerce car s'il y a du passage la déperdition thermique sera importante, de plus le fait de fermer les portes du commerce fait économiser beaucoup d'énergie (ne pas hésitez à mettre un panneau « magasin ouvert et éco-responsable »).

Utiliser des modes de transport doux pour son commerce, le vélo, le tram, la marche... Les modes de transports doux ne manquent pas, et sont souvent plus économiques en plus d'être plus durables. Travaillant dans les commerces de Bordeaux, optimisez vos déplacements qu'il s'agisse de votre lieu de travail à chez vous, ou lors de déplacement professionnels.



III. Généralités et mise en place

Cette partie a pour but de décrire le fonctionnement, la politique et la manière dont il convient de mettre en place la « Charte éco commerçants & artisans», la dernière partie traitera du cas particulier des enseignes.

a. Fonctionnement et politique de la « Charte éco commerçants & artisans»

La « Charte éco commerçants & artisans» se présente donc en premier lieu avec des mesures phares qui, s'ils elles sont appliquées, justifieront l'obtention du « label indicatif ». Ces mesures sont donc par nature accessibles et pertinentes pour tous les types de commerces.

Dans un deuxième temps, la charte se décline horizontalement par type de commerces au nombre de 3 : les restaurateurs, les services et les commerçants & artisans. Tout les types de commerces répondent à des problématiques et des besoins différents en ce qui concerne le développement durable, d'où les différentes mesures qui leurs sont attribuées.

Enfin, en dernier lieu, la déclinaison se fera verticalement par une gratification par niveau en fonction du nombre de mesures adoptées dans leur typologie.

La politique générale de la « Charte éco commerçants & artisans» et d'instaurer une dynamique positive de développement durable, par un travail de sensibilisation mais surtout par les avantages que les commerçants pourront retirés de cette charte en termes d'image et économiques. En effet, certaines mesures ne sont pas dénuées d'intérêts économiques sur le long terme (notamment en économie d'énergie et d'eau), en ce qui concerne l'avantage en termes d'images

il devra être instauré par une forte communication auprès du public bordelais, pour que le « label indicatif » qui découlera de cette charte ait une vraie valeur de qualité éco-responsable.

b. Importance et aspects de la communication

La communication revêt donc une place importante dans le lancement de la « Charte éco commerçants & artisans », par le fait que c'est cela qui va lui donner le « poids » nécessaire pour la rendre attractive pour les commerçants.

Celle-ci devra se faire sur deux populations : la population des commerçants et les consommateurs bordelais en général.

La communication auprès des commerçants aura un but de sensibilisation et d'information, il s'agira de montrer tout ce qui peut être fait en matière de développement durable et les avantages qu'ils peuvent en retirer. Pour ce faire, l'organisation de matinales pourra être envisagée en regroupant également les associations de commerçants que La Ronde des Quartiers de Bordeaux fédère.

La communication auprès des consommateurs devra être constante, pour être sûr que la population intègre cette charte, de façon à créer une émulation positive commerçants/clients. Il pourrait être pertinent de communiquer pendant des événements de type développement durable (ex : la semaine du développement durable).

Il semble important également de constituer un réseau de communication avec les associations de quartier pour toucher un maximum de population sur Bordeaux et repérer tout ce qui se met en place en terme de développement durable.

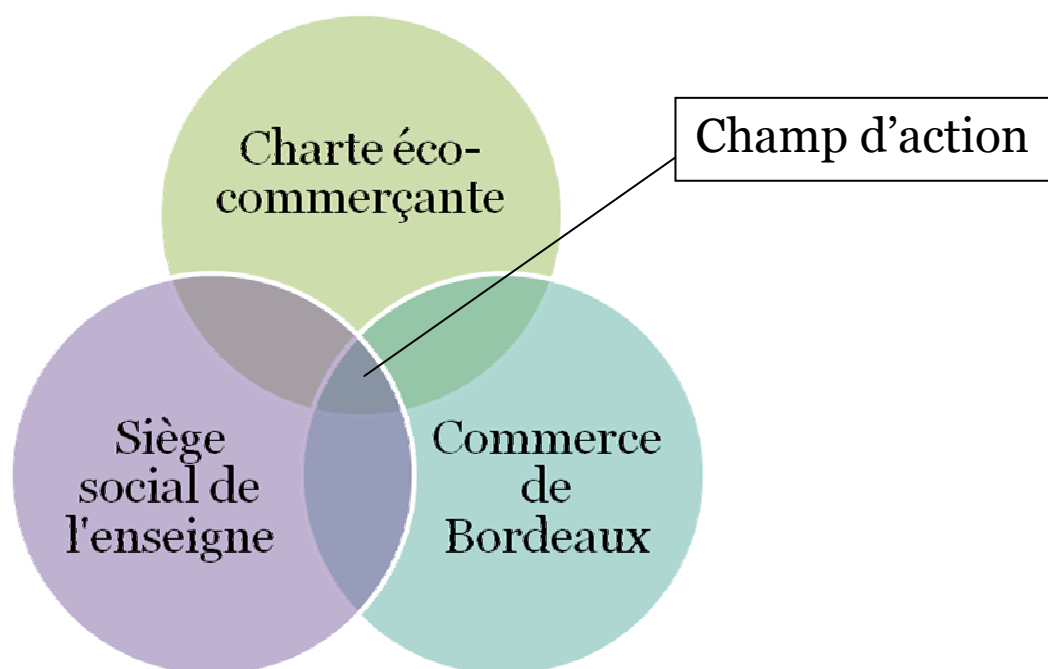
Il serait bienvenu ici que la Mairie de Bordeaux relaie l'information auprès du public de manière continu, et instaure une dynamique au lancement de la charte.

c. Cas particulier : les enseignes nationales

Les enseignes nationales se caractérisent par le fait qu'elles ne sont pas totalement libres de leurs actions sur leurs infrastructures à Bordeaux, notamment en ce qui concerne les mesures de développement durable.

Ainsi, les enseignes nationales devront faire l'objet d'une étude au cas par cas, il conviendrait donc de démarcher les commerces de Bordeaux mais également le siège social de l'enseigne.

Il faudra également adapter les mesures de développement durable aux diverses problématiques auxquelles elles seront confrontées.



La démarche à adopter serait de communiquer la charte auprès de enseignes, ainsi que de montrer les retombées médiatiques sur Bordeaux et l'implication institutionnelle autour de cette charte. Cela incitera ainsi les enseignes à y adhérer.

Conclusion

La « Charte éco commerçants & artisans» 2012 est donc une évolution de celle de 2007, qui a pour vocation d'amener une dynamique de développement durable plus efficace. Elle s'organise donc autour de 3 mesures phares qui ont pour objectif d'amener les commerçants à rentrer dans cette dynamique, c'est pourquoi ces mesures sont accessibles et facilement réalisables pour tous.

Dans un deuxième temps, la « Charte éco commerçants & artisans» s'organisera en suivant une typologie de commerçants qui permettront à chacun de répondre à leur problématique et à leurs besoins. Ces mesures sont progressives en termes d'effort et cette progression débouchera sur une gratification pour rajouter à la dynamique générale.

De manière générale, la communication auprès de la population et des commerçants est la meilleure solution pour faire valoir cette charte, une attention toute particulière devra y être apportée.

Enfin, le cas des grandes enseignes devra être examiné auprès de chacun des commerces concernés afin d'établir la manière qu'il conviendrait pour les intégrer à la « Charte éco commerçants & artisans».

Au final, et pour instaurer une continuité à cette charte il faudra trouver un système de contrôle simple, rapide et incitatif pour les commerçants. Sans quoi le projet pourrait être avorté très rapidement par manque de continuité dans l'action. Car le but du développement durable ne réside pas dans l'évènementiel mais bien dans la pérennité et la stabilité de ce qui a été mis en place au départ.



« Grille d'auto-évaluation de l'accessibilité »

Depuis la loi du 11 février 2005 votée par le parlement français : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les commerces, quelle que soit leur taille ou leur activité, doivent respecter l'article L. 111-7-3 : « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

La mise aux normes des bâtiments existants doit se faire au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

La Ronde des Quartiers de Bordeaux a constaté que les enseignes commerciales nationales développent les audits de leurs magasins et planifient leurs mises aux normes contrairement aux commerçants et artisans indépendants qui se retrouvent isolés et perdus dans l'application de la réglementation.

L'association souhaite donc mettre à la disposition des commerçants et artisans indépendants de Bordeaux, un outil permettant « d'auto-évaluer » le niveau d'accessibilité de leurs commerces (généralement ERP catégorie 5). Ces derniers pourront ainsi savoir s'ils sont aux normes ou ce qui devra être fait dans leur établissement en termes d'accessibilité et quelles démarches doivent être effectuées.

Ce livret indiquera également, à titre d'exemple, quelques tarifs d'éléments de mise aux normes, tels que les bandes de signalisation podotactiles, boucle magnétique, rampe d'accessibilité, afin de dé-mystifier les notions de coûts liés à l'accueil des personnes handicapées.

Ce document sera imprimé en 1000 ou 2000 exemplaires et sera présenté individuellement (démarchage informatif et explicatif) et de façon groupée auprès des associations de quartiers.

Ce livret vient en renfort de la forte politique d'accessibilité universelle de la Ville, notamment par le biais de la démarche « Destination pour Tous », et, du lancement du guide d'accueil des personnes malentendantes que l'association réalisera et distribuera avant la fin de l'année.



Grille Auto-évaluation Sur l'accessibilité De mon commerce

Rappel des obligations légales

Depuis la loi du 11 février 2005 votée par le parlement français : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

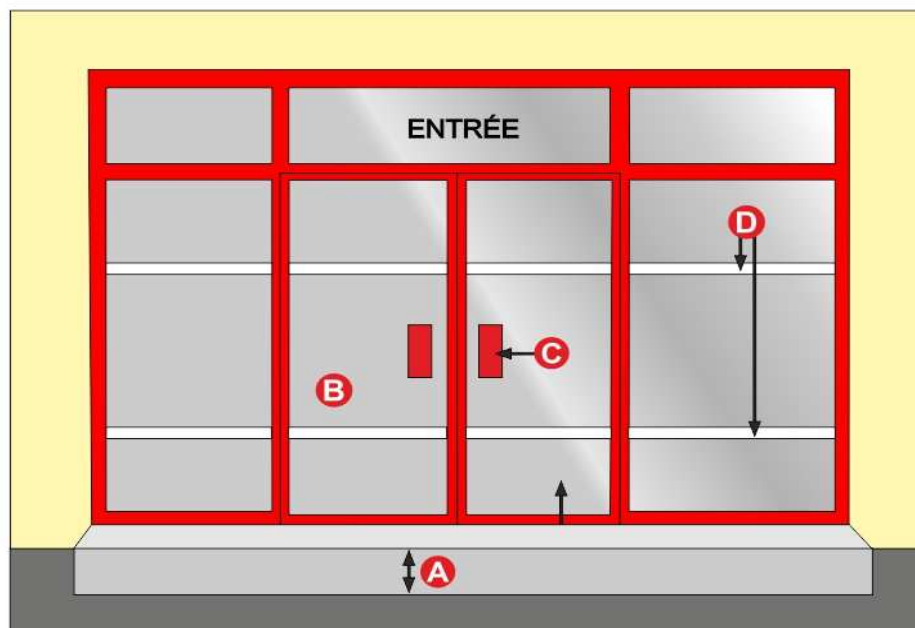
Les commerces, quel que soit leur taille ou leur activité, doivent respecter l'article L. 111-7-3 : « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

La mise aux normes des bâtiments existants doit se faire au plus tard pour le 1^{er} janvier 2015.

ATTENTION :

Pour toute demande d'autorisation de travaux, permis de construire ou pour tout bail dont la destination change, la loi sur l'accessibilité s'applique immédiatement. Il conviendra donc de ne pas oublier d'intégrer dans son prévisionnel le coût de la mise aux normes de son établissement.

Fiche 1 : entrée



ERP = Etablissement /commerce recevant du public

CONFORME

NON CONFORME

B Type ERP < 100 personnes

Largeur de porte (Bâtiment existant)

Largeur de porte (Bâtiment neuf)

$\geq 0,80$ m

< 0,80 m

$\geq 0,90$ m

< 0,90m

B Type ERP ≥ 100 personnes

Largeur de porte (Bâtiment neuf et existant)

● 1 vantail Oui

$\geq 1,40$ m

< 1,40 m

● Porte à 2 vantaux Oui

Largeur totale de l'ouverture

$\geq 1,40$ m

< 1,40 m

si 2 vantaux : Largeur d'au moins 1 vantail

$\geq 0,90$ m

< 0,90 m

A Seuil de porte (Hauteur de la marche)

≤ 2 cm

> 2 cm

C Poussée de la porte

Facile

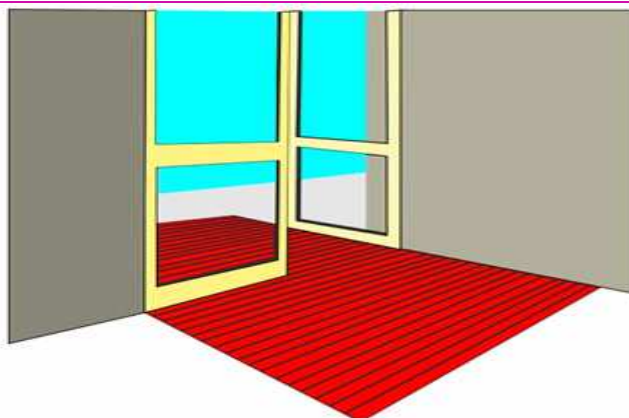
Difficile

D Signalisation des vitres

Oui

Non

Fiche 2 : tapis d'entrée



● Tapis d'entrée
Oui Non

Hauteur du tapis

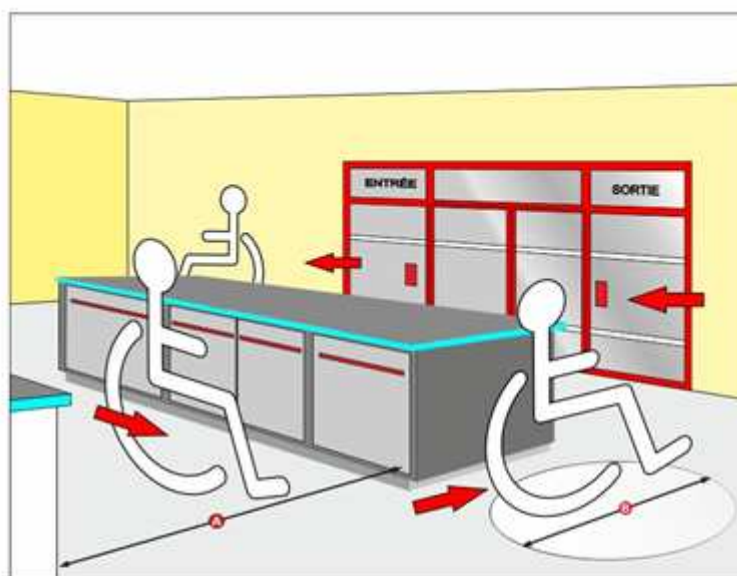
CONFORME

$\leq 2 \text{ cm}$

NON CONFORME

$> 2 \text{ cm}$

Fiche 3 : circulation intérieure



A Espace entre les rayons / mobilier

B Aire de rotation

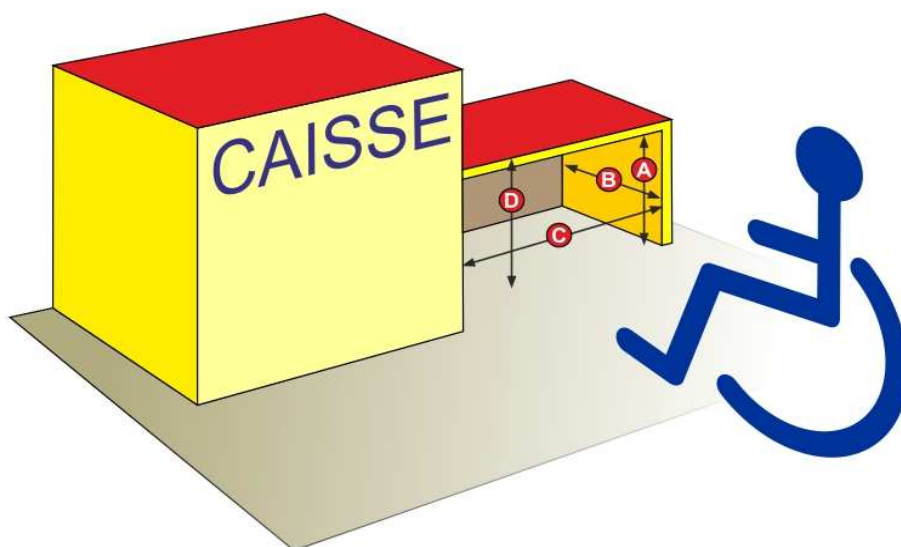
CONFORME

$\geq 1,20 \text{ m}$
 $\emptyset \geq 1,50 \text{ m}$

NON CONFORME

$< 1,20 \text{ m}$
 $\emptyset < 1,50 \text{ m}$

Fiche 4 : caisse



● Espace pour personne à mobilité réduite (PMR)

A Hauteur sous plateau

B Profondeur

C Largeur

D Hauteur du plateau

CONFORME

Oui

$\geq 0,70$ m

$\geq 0,30$ m

$\geq 0,60$ m

$\leq 0,80$ m

NON CONFORME

Non

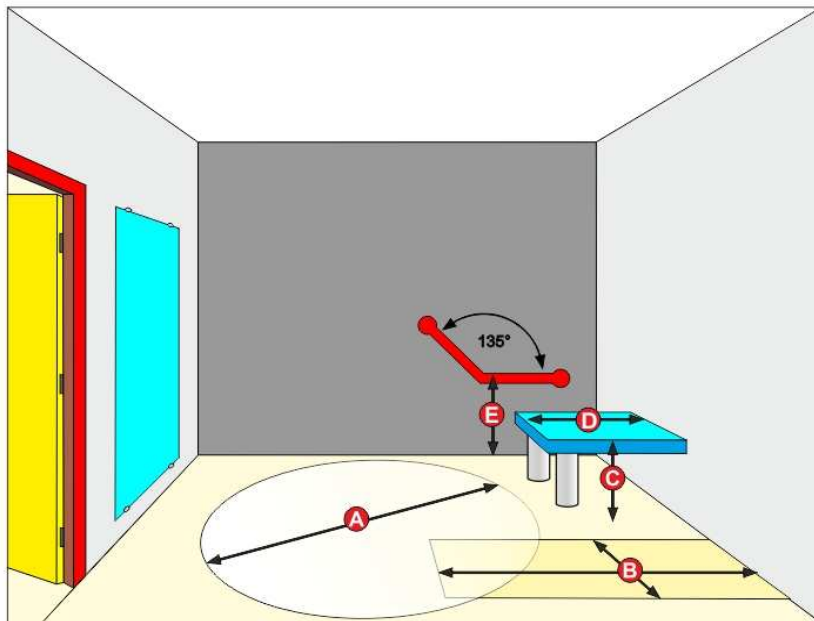
$< 0,70$ m

$< 0,30$ m

$< 0,60$ m

$> 0,80$ m

Fiche 5 : cabines d'essayage



● Cabine d'essayage
 Oui Non

- Ⓐ Aire de rotation
- Ⓑ Espace d'usage (1,30m x 0.80m)
- Ⓒ Hauteur d'assise
- Ⓓ Profondeur de l'assise
- Ⓔ Barre d'appui

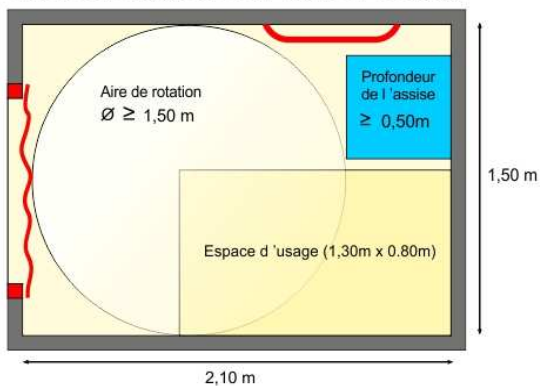
CONFORME

NON CONFORME

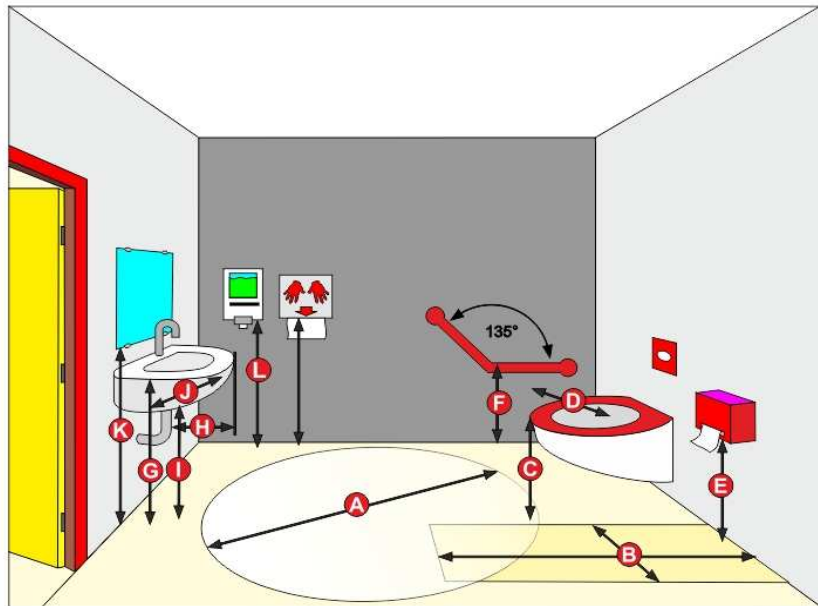
$\varnothing \geq 1,50 \text{ m}$
 (1,30m x 0.80m)
 $0,45 \leq h \leq 0,50 \text{ m}$
 $\geq 0,50 \text{ m}$
 $0,70 \leq h \leq 0,80 \text{ m}$

$\varnothing < 1,50 \text{ m}$
 autres
 autres
 autres
 autres

Dimensions minimum de la cabine d'essayage



Fiche 6 : toilettes ouvertes au public



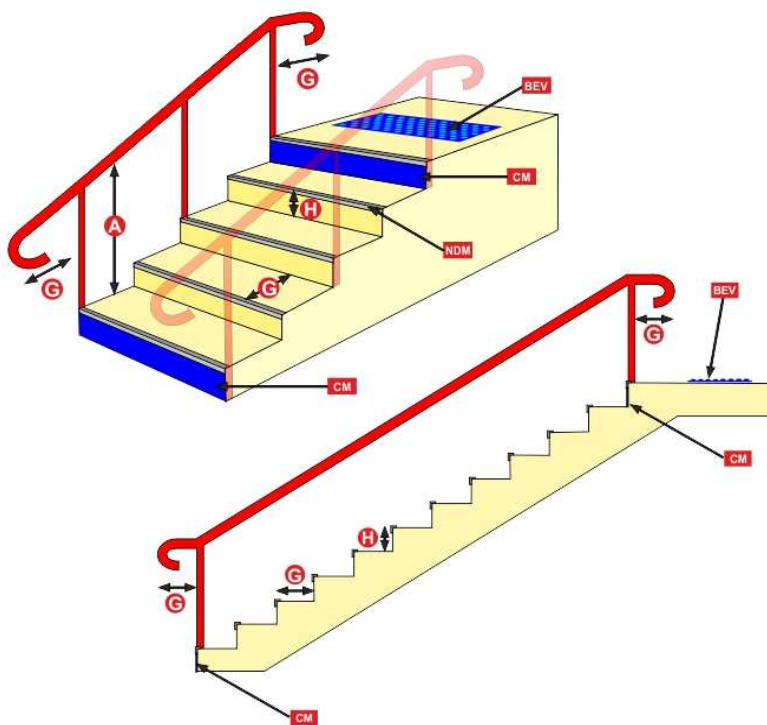
	CONFORME	NON CONFORME
● Cabinet d'aisance ouvert au public	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
A Aire de rotation	$\varnothing \geq 1,50 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	$\varnothing < 1,50 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>
B Espace d'usage (1,30m x 0.80m)	(1,30m x 0.80m) <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
C Hauteur de la cuvette	$0,45 \leq h \leq 0,50 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
D Distance mur / axe de la lunette	$0,35 \leq d \leq 0,40 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
E Hauteur distributeur papier	$> 0,90 \text{ m} \leq 1,30 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
F Hauteur barre d'appui	$0,70 \leq h \leq 0,80 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
G Hauteur du lavabo	$\leq 0,85 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
H Distance siphon / bord du lavabo	$\geq 0,30 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
I Hauteur sous le lavabo ou le lave mains	$\geq 0,70 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
J Largeur sous le lavabo ou le lave mains	$\geq 0,60 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
K Hauteur du miroir	$\leq 1,05 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
L Distributeur de savon	\leq <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>
M Serviette / sèche mains, etc.	$\leq 1,30 \text{ m}$ <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>

Fiche 7 : escalier

ERP neuf
H 0,16 m **G** 0,28 m

ERP existant en cas de contraintes structurelles
H 0,17 m **G** 0,28 m

- BEV** Bande d'éveil à la vigilance
- CM** Contremarche contrastée
- NDM** Nez de marche



CONFORME

NON CONFORME

● Escalier intérieur
 Oui Non

A Hauteur de la main courante

B Giron (Bâtiment existant)

B Giron (Bâtiment neuf)

H Hauteur de la marche (Bâtiment existant)

H Hauteur de la marche (Bâtiment neuf)

C Prolongation égale au giron

BEV Bande d'éveil à la vigilance
 (contraste visuel et tactile)

NDM Nez de marche contrastés
 (sur chaque marche)

CM Contremarches contrastées
 (première et dernière marche)

$\geq 0,80$ et $\leq 1,00$ m

$\geq 0,28$ m

$\geq 0,28$ m

$\leq 0,17$ m

$\leq 0,16$ m

Oui

Oui

Oui

Oui

autres

$< 0,28$ m

$< 0,28$ m

$> 0,17$ m

$> 0,16$ m

Non

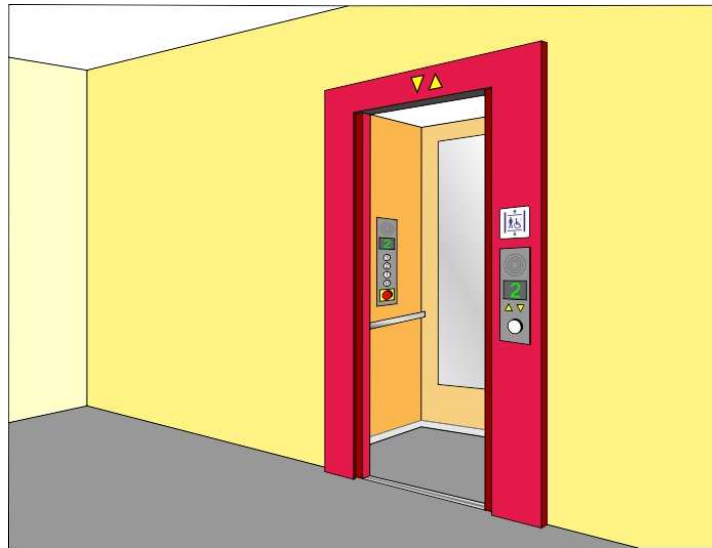
Non

Non

Non

Fiche 8 : ascenseur

En cas d'obligation veuillez consulter un ascensoriste ou dans certains cas un spécialiste des plateformes élévatoires.



Cas où l'ascenseur est obligatoire

Obligatoire dans un ERP existant selon l'effectif du public admis dans l'établissement si les conditions suivantes sont remplies :

Effectif public \geq 100 pers : aux étages supérieurs et inférieurs.

Effectif public $<$ 100 pers : aux étages supérieurs et inférieurs lorsque certaines prestations ne sont pas offertes au rez-de-chaussée.

ATTENTION :

- Les niveaux décalés (c'est-à-dire de plus de 1.20 m) sont également concernés par l'obligation.
- Dans le cadre de l'installation d'un ascenseur celui-ci doit impérativement respecter la norme NF EN 81-70.
- En cas de contraintes structurelles il est possible de demander une dérogation.
- Les plateformes élévatoires ou escaliers escamotables sont des dispositifs dérogatoires. Dans ce cas, une demande de dérogation devra être déposée en Mairie avant la réalisation des travaux.

Démarche dépôt de dossier - mise aux normes accessibilité

Si vous remplissez toutes les conditions établies par cette grille d'évaluation, Félicitations, vous êtes aux normes.

Si, suite à cette grille d'évaluation vous constatez que votre établissement n'est pas en règle, vous trouverez ci-dessous, la démarche à suivre pour déposer un dossier et le cas échéant une demande de dérogation. Ce dossier devra être déposé à la mairie de Bordeaux.

- **Le dossier est composé de 2 volets :**
 - Volet accessibilité :
 - « Un plan état des lieux » : plans de votre établissement avant travaux.
 - « Un plan Projet » : correspondant au plan de l'établissement après travaux prévus
 - Une notice d'accessibilité : Récapitulatif des mesures mises en place concernant l'accessibilité universelle.
 - Volet sécurité :
 - Notice de sécurité : Récapitulatif montrant que les règles de sécurité sont respectées

- ⇒ **Si aucuns, ou une partie, des travaux ne peuvent être effectués selon vous, vous pouvez faire une demande de dérogation en justifiant votre impossibilité de mettre votre établissement aux normes d'accessibilité:**
 - Dérogation :
 - Justification de la demande de dérogation sur 3 points (un seul des 3 points peut suffire à la dérogation) :
 - Impossibilité technique lié au bâtiment
 - Travaux dénaturant un bâtiment classé
 - Conséquences excessives sur l'activité de l'établissement

Une commission statuera sur la pertinence de demande de dérogation, la présence du propriétaire de l'établissement en question est souhaitée mais pas obligatoire.

Deux cas de figure peuvent se présenter suite à cette commission :

- Acceptation de la dérogation => Soit par impossibilité totale des travaux soit par une minoration des règles d'accessibilité.
- Refus de la dérogation => les travaux seront obligatoires.

Attention ! Si les travaux ne sont pas effectués pour la mise aux normes de l'établissement concernant l'accessibilité d'ici le 1^{er} Janvier 2015, et ceci hors dérogation, l'administration, en principe, se relève le droit de demander la fermeture de l'établissement.

Pour en savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite-.html

www.developpement-durable.gouv.fr/Textes-de-referance-ERP-Mesures.html

Grille tarifaire des produits concernant l'accessibilité

Pour faciliter la mise aux normes de votre commerce nous vous renseignons une grille tarifaire de différents outils permettant un meilleur accueil des personnes en situation de handicap.

Dénomination Produit	Ordre de prix
Bande de signalisation podotactile	90 - 115 €
Boucle magnétique pour sourds et/ou malentendants	130 - 220 €
Rampe accessibilité	100 - 2500 € (devis nécessaire)
Contremarche contrastée	100 €
Barre d'appui	39 - 119 €
Tapis Grand Trafic ERP	44 - 900 €/m ² (devis nécessaire)
Bande de guidage au sol	20 - 50 €/m
Balise de guidage sonore	300 € (devis nécessaire)

Contact

La Ronde des Quartiers de Bordeaux
102, rue Sainte Catherine
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 81 12 97
Fax : 05 56 52 79 78
e-mail : contact.laronde@orange.fr

Ronde des Quartiers de Bordeaux

Charte Eco commerçants-artisans et grille auto-évaluation accessibilité

Financement				
CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	HT	TTC	INTITULE	TTC
<u>Charte Eco Commerçants - artisans</u>	14 374	16 556		
Radios	5 569	6 661	Mairie de Bordeaux	7 000
Sud Ouest	2 800	3 349		
Bx 7	1 540	1 841		
Conception/diffusion aupres des commerçants	3 240	3 240	Ronde des Quartiers de Bx et partenaires privés	16 768
Impression/Création	1 026	1 226		
Vitrophanies	200	239		
<u>Grille auto-évaluation pour les commerçants indépendants</u>	6 561	7 212		
Animation et diffusion aupres des commerçants	3 240	3 240		
Impression/Création	1 026	1 227		
Prestataire pour création	2 295	2 745		
TOTAL	20 935	23 768	TOTAL	23 768

D-2012/482

Casino. Renouvellement de l'autorisation de jeux en cours de concession avec demande d'extension d'exploitation à un nouveau jeu. Avis.

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux (S.A.T.B.), concessionnaire du Casino de Bordeaux, a déposé auprès du Préfet de la Gironde un dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de jeux et d'extension d'exploitation à un nouveau jeu pour 5 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2017.

Demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation pour :

- 4 tables de Roulette Anglaise
- 4 tables Black Jack
- 1 table Boule 2000
- 2 tables Stud Poker de Casino
- 6 tables de Texas Hold'em Poker
- 1 table Omaha poker 4 night
- 1 roulette électronique
- 1 Texas Hold'em Poker électronique
- 375 machines à sous

Demande d'extension d'exploitation pour:

- 1 table Bataille en lieu et place de la Roulette Française

Le Conseil Municipal doit délibérer sur ces requêtes, aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir donner un avis favorable sur l'ensemble de ces demandes.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. BRON. –

Pas de problème. Il s'agit uniquement d'un renouvellement d'autorisation sur le même nombre de jeux qu'il y avait précédemment, à une seule exception qui n'est pas significative.

M. LE MAIRE. -

Pas d'observations là-dessus ? On connaît vos votes.

M. RESPAUD vous êtes contre.

M. RESPAUD. -

Nous voterons contre. Et je ne savais pas qu'il y a maintenant 375 machines à sous, en plus des tables de roulettes, etc. Quelle croissance !

On ne va pas entamer le débat ici ce n'est peut-être plus l'heure, mais nous voterons résolument contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY qui a mené une croisade très persévérante contre les casinos est aujourd'hui membre du gouvernement, donc elle peut inciter le gouvernement à déposer un projet de loi pour interdire les casinos.

C'est un avis.

Donc les socialistes sont contre.

Les verts ? Contre.

Les communistes ? Abstention.